

LA Fête du PRINTEMPS

Ville de Carqueiranne
et Comité Officiel des Fêtes

2 mai

Place de la République et avenue
Jean Jaurès

De 10h à 17h30

APPEL À CANDIDATURE

Objet : Dossier de candidature pour la Fête du Printemps

Date : Samedi 2 mai 2026 de 10h à 17h30

Lieu : Place de la République et avenue Jean Jaurès

**Vous êtes un créateur ou vendeur de produits locaux ?
producteur local de fleurs ?**

de plants ? de miel ? de vin ? de spiruline ?

**Candidatez pour exposer et vendre vos produits à l'occasion de la
Fête du Printemps !**

Merci de retourner ce formulaire de demande de participation par courriel à evenementiel@carqueiranne.fr (ou par voie postale à : Hôtel de Ville Service Évènementiel Place de la République 83320 CARQUEIRANNE) avant le 8 avril 2026.

**Les exposants retenus, recevront une confirmation de participation
le 10 avril, au plus tard.**

Votre candidature devra comporter :

- Le présent formulaire d'inscription dûment rempli
- Une attestation de Responsabilité civile professionnelle en cours de validité
 - Des photos de vos créations en lien avec le printemps
 - KBIS

Renseignements à compléter :

Nom et prénom :

Nom du créateur ou de l'entreprise :

Téléphone :

Mail :

Adresse et code postal :

N° SIRET :

Adresse du site web et/ou page Facebook-Instagram

Type de création :

Description des créations :

Dimensions du stand : mètres linéaires

Tarif de 5€ le mètre linéaire, conformément à la décision du Maire
DM n°2025-101-DF-DE en date du 29 décembre 2025, fixant les tarifs applicables à l'occupation du Domaine Public.

Besoin électrique : oui non

Processus de dépôt de candidature :

1. Vous recevez ce dossier à remplir et à nous renvoyer avant le 8 avril 2026 par courriel à evenementiel@carqueiranne.fr ou par voie postale à : Hôtel de Ville Service Évènementiel Place de la République 83320 CARQUEIRANNE pour que votre candidature soit bien prise en compte, passé ce délai, celle-ci ne sera pas valable.
2. Une réponse définitive vous sera apportée le 10 avril au plus tard par courriel ou par téléphone.

Acte d'engagement :

- Le soussigné confirme que les informations ci-dessus sont contractuelles.
- Le soussigné accepte que sa participation à la Fête du Printemps soit régie par le règlement ci-après dont il déclare avoir pris connaissance.
- Le soussigné s'engage par la présente à participer à la Fête du Printemps si sa candidature est retenue.

RÈGLEMENT DE LA FÊTE DU PRINTEMPS

Article 1 : Objet de l'appel à candidatures

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités de participation à la Fête du Printemps, manifestation organisée par la Commune de Carqueiranne, visant à accueillir des exposants présentant des créations, productions ou objets en lien avec la thématique du Printemps.

Cet appel à candidatures a pour finalité l'attribution d'emplacements temporaires sur le domaine public communal, dans le cadre de l'évènement précité, dans le respect des règles d'organisation, de sécurité, d'esthétique et de qualité définies par l'organisateur.

Article 2 : Conditions d'inscription et procédure de sélection

Toute demande de participation doit faire l'objet d'un dossier de candidature complet, transmis au plus tard le 8 avril 2026 :

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

evenementiel@carqueiranne.fr

- ou par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville – Service Évènementiel

Place de la République

83320 CARQUEIRANNE

Tout dossier incomplet ou transmis hors délai sera réputé irrecevable et ne pourra être présenté à la commission d'attribution des emplacements.

Les candidatures recevables seront examinées par une commission municipale, laquelle statuera notamment en fonction de la qualité des produits proposés, de leur adéquation avec la thématique de l'évènement, de la diversité de l'offre et des contraintes organisationnelles.

La décision de la commission est souveraine et ne pourra faire l'objet daucun recours.

Les candidats seront informés de la décision au plus tard le 10 avril 2026.

Article 3 – Désistement et absence

Tout désistement doit être signalé par écrit dans les meilleurs délais au Service Évènementiel.

En cas d'absence injustifiée le jour de l'évènement ou de désistement tardif, soit 7 jours avant, la Commune se réserve le droit de refuser la participation de l'exposant concerné à de futures manifestations organisées sur le territoire communal.

Article 4 – Obligations administratives et responsabilités

Le titulaire d'un emplacement s'engage à être en parfaite conformité avec la législation en vigueur, notamment en matière fiscale, sociale, commerciale et réglementaire.

Il devra être en mesure de justifier de son statut juridique, ainsi que de la souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles d'être causés aux tiers.

La Commune de Carqueiranne ne saurait être tenue pour responsable de toute infraction, litige ou dommage imputable à l'exposant.

Article 5 – Conditions d'occupation et tenue des stands

Le titulaire de l'emplacement s'engage à être présent sans interruption pendant les horaires d'ouverture au public, soit le samedi 2 mai 2026 de 10h à 17h30.

Il est strictement interdit aux exposants de procéder à la vente de boissons ou de denrées alimentaires.

L'emplacement devra être maintenu en parfait état de propreté durant toute la durée de l'évènement et restitué dans le même état à l'issue de la manifestation.

Les déchets devront être déposés exclusivement dans les contenants prévus à cet effet.

Un soin particulier devra être apporté à l'aménagement visuel du stand côté public, ainsi qu'à l'arrière du stand, notamment les zones de stockage et effets personnels, qui devront être rangés et dissimulés.

L'exposant est invité à prévoir tout support de communication utile à la valorisation de son activité, ainsi que le matériel nécessaire à l'emballage de sa marchandise.

Article 6 – Déroulement de l'évènement et logistique

La mise en place des stands s'effectuera le samedi 2 mai 2026 de 8h à 10h. Les stands devront être impérativement opérationnels à 10h, heure d'ouverture au public.

La désinstallation interviendra le samedi 2 mai 2026 après 17h30, et au plus tard à 19h.

Les exposants devront respecter scrupuleusement les horaires d'arrivée.

Après le déchargement de la marchandise, les véhicules devront être stationnés sur le parking Rebufat situé derrière l'Hôtel de Ville.

Le même dispositif s'appliquera lors du remballage.

Article 7 – Communication

La Commune transmettra aux exposants le visuel numérique de l'évènement ainsi que les supports de communication web.

Les exposants s'engagent à relayer ces supports afin de contribuer à la promotion de la manifestation.

Article 8 – Droit à l'image et autorisation d'utilisation visuelle

Dans le cadre de la communication et de la promotion de la Fête du Printemps, l'exposant autorise expressément la Commune de Carqueiranne à réaliser des photographies de son stand et des produits exposés.

Ces images pourront être utilisées, sur tous supports et sous toutes formes d'édition, exclusivement à des fins de communication institutionnelle et promotionnelle de l'évènement, pour une durée de trois ans, sans contrepartie financière.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation à la Fête du Printemps implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve.

À le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Informations générales :

Déroulement de l'évènement : La mise en place des stands se fera le samedi 2 mai 2026 de 8h à 10h, les stands devront être impérativement prêts pour 10h, heure d'ouverture au public. La désinstallation des stands se fera le samedi 2 mai 2026 après 17h30, et au plus tard à 19h.

Déchargement / Installation des stands : Il est indispensable de respecter scrupuleusement les horaires d'arrivée indiqués ci-dessus. Après avoir déchargé votre marchandise sur place, vous irez vous garer sur le parking Rebufat situé derrière l'Hôtel de Ville. Le même dispositif sera mis en place pour le remballage.

Communication / flyers : Le visuel numérique ainsi que les différents supports de communication web (page évènement facebook...) seront envoyés par courrier électronique aux exposants afin qu'ils diffusent le plus largement possible l'information.

Votre contact pour tout renseignement complémentaire Service Évènementiel : 04 94 01 40 43.

THÉMATIQUE : LE PRINTEMPS